



Désaccord avec mon employeur sur la durée de mon préavis

Par **christophe eudes**, le **17/04/2008** à **16:09**

Bonjour,

J'ai signé le 16/05/07 un contrat de travail en cdi pour un poste dans le restaurant d'un casino, mon contrat est alors soumis a la convention nationales des casino

Mon patron qui possède également un autre établissement (celui-ci soumis a la convention des CHR " cafe hotel resaurant"), m'as demandé d'y remplacer une personne partie en congé maternité chose que j'ai accepté.

Je signe un avenant a mon contrat de travail qui me détache dans cet établissement le 01/09/07.

J'ai posté ma demission le 08/04/08 en précisant ma date de départ le 23/04/08 après quinze jour de préavis selon la convention des CHR.

Lui me renvoie un recomandé me demandant d'effectuer un mois de préavis selon la convention des casinos.

Qui a raison, puis-je partir le 23/04 au soir sans craindre de représaille juridique?

Vous remerciant par avance pour vos réponses.